

# INTERCLUBS SENIORS 2022

## De Haute-Savoie

Division 1 – Division 2

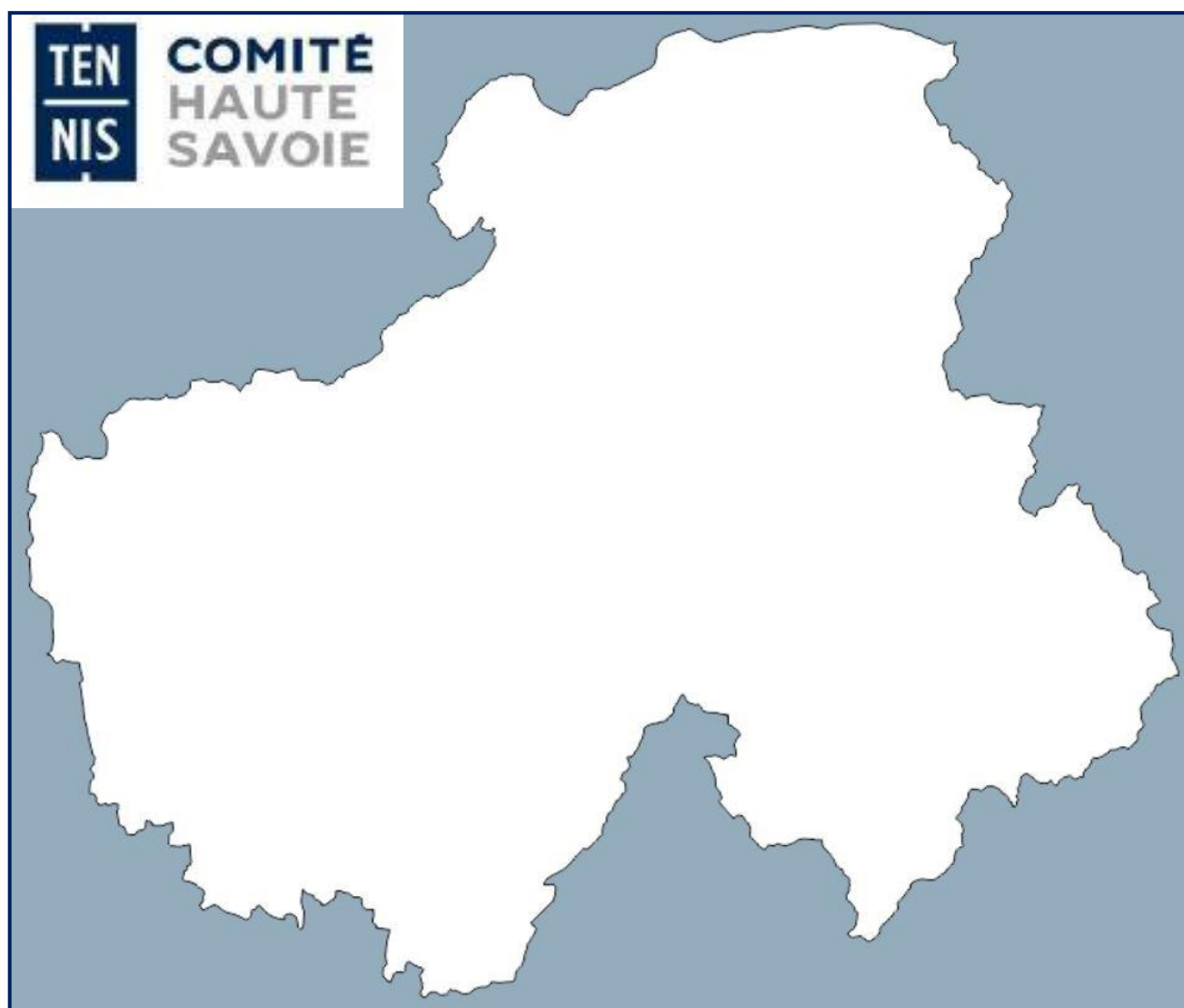
Division 3 – Division 4

DAMES

Division 1 – Division 2 – Division 3

Division 4 – Division 5 – Division 6

MESSIEURS



# RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT

Version n°4 du 26 Janvier 2022

Les présents règlements s'appuient sur les Règlements Administratifs et Sportifs de la FFT, version 2022, ci-après dénommés **RA FFT** et **RS FFT**.

## A. Les règles incontournables

Rappel des règlements FFT : « *Au cours d'une même année sportive, un même joueur ne peut jouer en épreuves par équipes que pour un seul club affilié à la FFT* ».

### 1. Qualification et Statut Sportif des joueurs pour le championnat

- (a) Pour jouer en Championnat par équipes, la licence ne doit pas comporter l'une des mentions suivantes : « **Non EQ** » (*Non Équipe*), « **ND** » (*classement Non Déterminé*), ou « **Hors Compétition** ».
- (b) Les joueurs doivent être licenciés au + tard la veille de la 1<sup>ère</sup> rencontre à laquelle ils participent.
- (c) Tout compétiteur ne satisfaisant pas à ces conditions de licence **ne pourra pas participer**, sous peine de disqualification de son équipe pour les rencontres concernées.

### 2. Composition des équipes, classement des joueurs

- (a) Le classement des joueurs à prendre en compte dans une composition d'équipe doit toujours suivre la hiérarchie des classements de tennis de simple, de telle sorte que le mieux classé évolue en simple 1, et le moins bien classé en dernière position de simple.
- (b) Lors de chaque rencontre, la participation de joueurs « NVEQ » est limitée à **2 joueurs** sur les rencontres à 4 simples et **1 joueuse** pour les rencontres à 3 simples. La participation de joueurs étrangers (hors UE) est limitée à 1 joueur / 1 joueuse.

*Depuis le Brexit, les joueurs de Grande-Bretagne sont hors UE et sont donc considérés comme joueurs étrangers sauf s'ils étaient résidents stables au sein d'un pays de l'UE avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (Art.98 RS).*

- (c) Pour toute rencontre prévue initialement le même weekend (*même si celle-ci a été avancée ou reportée*), un même joueur ne peut jouer dans deux équipes différentes, toutes divisions confondues.

- (d) L'ordre des simples et des doubles doit toujours tenir compte du classement des joueurs au jour effectif de la rencontre.

Le constat *a posteriori* d'une inversion de l'ordre des simples ou des doubles pourra entraîner la **disqualification** des équipes concernées sur ces rencontres.

Pensez au classement mensuel

Classement Simple	0	1/6	2/6	3/6	4/6	5/6	15	15/1	15/2	15/3	15/4	15/5	30	30/1	30/2	30/3	30/4	30/5	40	NC
Classement Double	0	+1	+2	+3	+4	+5	+6	+7	+8	+9	+10	+11	+12	+13	+14	+15	+16	+17	+18	+19

### 3. Juge Arbitrage

- (a) Pour toute rencontre, la présence d'un Juge Arbitre (JAE) est **obligatoire**. La rencontre se joue sous sa responsabilité. Son absence est passible de **disqualification** pour le club d'accueil.
- (b) En cas de réclamation ou de litige, c'est à lui que la Commission décisionnaire compétente s'adressera avant toute décision.
- (c) Avant le lancement des parties, **il appartient au Juge-Arbitre de vérifier la qualification des joueurs présentés par les capitaines ainsi que leur identité (pièce d'identité et licence 2022 à jour à présenter)**. Le constat *a posteriori* de la présence de joueurs non qualifiés entraînera la **disqualification** des équipes concernées sur ces rencontres.

### 4. Saisie des résultats

- (a) La saisie de la *Feuille de matchs* dans l'application **Gestion Sportive ou Ten'up** est **obligatoire**. En raison des nombreux bugs informatiques de Ten'up, nous vous conseillons vivement de faire une feuille de matchs « papier » et de la conserver jusqu'à la fin du championnat. En cas de réclamation ou litige et en l'absence de feuille de matchs « papier », seules les saisies informatiques feront foi.
- (b) Elle doit être effectuée **par le Juge Arbitre ou le club d'accueil**, dans les 48h maximum après le jour de la rencontre.
- (c) En plus des résultats proprement dits, il est impératif de saisir les coordonnées des capitaines et du Juge Arbitre (le manque de saisie du nom du Juge-Arbitre sera bloquant).

Sur **ten'up**, vous pouvez remplir votre feuille de matchs au fil de la rencontre et la sauvegarder à tout moment (voir la procédure jointe à ce règlement)

## B. LISTE DE JOUEURS

### 1. Inscription des équipes et joueurs

- (a) Pour chaque équipe, le club doit communiquer *via Gestion Sportive ou ADOC* une liste de joueurs ordonnée suivant leurs classements de Mars 2022.
- » (b) Chaque liste d'équipe doit être composée de **5 joueurs minimum**, nous vous conseillons d'en inscrire un maximum afin d'éviter de ne pouvoir faire jouer un joueur non inscrit sur la liste de départ d'une équipe parce qu'il serait monté lors d'un classement mensuel (voir exemple équipe dames page 4).
- (c) La date butoir de saisie est fixée au :  
- **Mercredi 2 Mars 2022** pour l'inscription des équipes  
- **Dimanche 13 Mars 2022** pour la saisie des listes de joueurs
- (d) Hormis les joueurs brûlés, vous pourrez modifier les listes (*joueur reclassé, remplacement joueur blessé...*) jusqu'au Vendredi 25 Mars au + tard sur demande par mail à [audibert.lionel@wanadoo.fr](mailto:audibert.lionel@wanadoo.fr)
- (e) L'inscription sur les listes est **strictement interdite** aux **joueurs brûlés** des championnats de France (Pro A à National 4) ainsi qu'aux **joueurs brûlés** du championnat de ligue (DQDN à Ligue 3).
- (f) Les ententes entre clubs sont possibles uniquement dans le cas où un des clubs n'aurait pas assez de joueurs pour composer lui-même une équipe. Les ententes sont effectives uniquement pour ce championnat sur toutes les équipes (messieurs et/ou dames) des clubs concernés. Les ententes pourront être reconduites (ou pas) par les clubs concernés la saison suivante. Une entente ne pourra pas prétendre à la montée en championnat de ligue.

### 2. Joueurs Brûlés

- » (a) Les 4 premiers joueurs de la liste de chaque équipe sont dits « **brûlés** » chez les **messieurs** et les 3 premières joueuses sont dites « **brûlées** » chez les **dames**.
- (b) Un joueur **brûlé** ne peut en aucun cas figurer dans la composition d'une équipe inférieure. Il peut néanmoins être déclaré dans une équipe supérieure.
- (c) Si le club a plusieurs équipes engagées dans ce championnat ainsi qu'en championnat de France ou en championnat de ligue Séniors, alors la liste des joueurs **brûlés** doit respecter l'ordre des classements d'une liste à l'autre (*au classement de Mars 2022*).

### 3. Qualification des joueurs hors liste

- » (a) Tout joueur hors liste souhaitant prendre part au championnat devra avoir **un classement inférieur ou égal au 5<sup>e</sup> joueur de la liste** le jour de la 1<sup>ère</sup> rencontre à laquelle il participe (le classement de prise en compte de ce 5<sup>e</sup> joueur est le classement de Mars 2022).
- » (b) Dès qu'un joueur hors liste joue le simple ou le double d'une rencontre, il intègrera la liste de joueurs et pourra jouer les journées suivantes avec cette équipe, quelle que soit l'évolution de son classement.
- » (c) Pour respecter le critère **B.3.(a)** tout au long du championnat, le classement du 5<sup>e</sup> joueur de liste sera noté et consultable sur la gestion sportive dans l'onglet « renseignements » puis « commentaire d'accès » sur les fiches des équipes de vos clubs :

Installation	Email :
	
Commentaire d'accès :	15/2

- » (d) La règle **B.3.(a)** s'applique à **toutes les équipes** dames/messieurs participant au championnat interclubs départemental séniors.

Exemple de listes au sein d'un même club

## Equipes Messieurs

### Equipe 1 : Division 1

- ① 5/6 Fabien
- ② 15 Léo
- ③ 15/1 Cyril
- ④ 15/1 Florian
- 15/1 Arthur
- 15/2 Timéo
- 15/2 Serge
- 15/3 Maxime
- 15/4 Romain
- 15/4 Stéphane
- 15/5 Arnaud
- 15/5 Frédéric
- 15/5 Jérémy

### Equipe 2 : Division 2

- ① 15/1 Arthur
- ② 15/2 Timéo
- ③ 15/2 Serge
- ④ 15/3 Maxime
- 15/4 Romain
- 15/4 Stéphane
- 15/5 Arnaud
- 15/5 Frédéric
- 15/5 Jérémy

### Equipe 3 : Division 4

- ① 15/4 Romain
- ② 15/4 Stéphane
- ③ 15/5 Arnaud
- ④ 15/5 Frédéric
- 15/5 Jérémy
- 30 Grégoire
- 30 Pierre

**Joueurs Brûlés** : ne peuvent en aucun cas jouer dans une équipe inférieure.

On peut sans problème (c'est même conseillé !) inscrire des joueurs dans plusieurs équipes.

Classement du 5e joueur à prendre en compte pour l'ajout de joueurs hors liste

## Equipes Dames

### Equipe 1 : Division 1

- ① 15/4 Sylvie
- ② 30 Jocelyne
- ③ 30 Fabienne
- 30/1 Béatrice
- 30/2 Claire
- 30/3 Aline
- 30/3 Marie
- 30/4 Morgane
- 30/5 Muriel

**Joueurs Brûlés** : ne peuvent en aucun cas jouer dans une équipe inférieure.

### Equipe 2 : Division 4

- ① 30/1 Béatrice
- ② 30/2 Claire
- ③ 30/3 Aline
- 30/3 Marie
- 30/4 Morgane
- 30/4 Leslie

Muriel joue au tennis depuis peu, elle progresse vite et monte **30/2 au classement d'avril!** Pour qu'elle puisse jouer avec l'équipe 2, il faut soit l'inscrire sur la liste de l'équipe 2 dès le départ, soit la faire jouer une 1<sup>ère</sup> fois en équipe 2 lorsqu'elle est classée 30/5.

Classement de la 5e joueuse à prendre en compte pour l'ajout de joueuses hors liste

## C. LA RENCONTRE

Les rencontres se déroulent prioritairement en extérieur, sur 2 terrains de même surface. 1 seul terrain suffit si la météo l'impose.

### 1. Composition des équipes

- (a) À chaque rencontre, la composition d'équipe doit respecter les règles de qualification des joueurs.
- (b) On ne s'occupe pas de la hiérarchie des classements d'une équipe à l'autre. Un joueur d'une équipe inférieure peut donc être mieux classé qu'un joueur d'une équipe supérieure, du moment qu'on respecte la règle du 5<sup>e</sup> joueur des listes déclarées pour chaque équipe.
- (c) Toutes les rencontres se déroulent au format suivant :
  - 3 simples et 1 double chez les Dames
  - 4 simples et 2 doubles chez les Messieurs
- (d) Tout joueur susceptible de jouer en double, doit être déclaré sur la feuille de composition des équipes et présent en début de rencontre.

Simples H/F : Format 1  
Double(s) H/F : Format 4



Exemple de compositions des équipes durant une journée de championnat

Equipes Messieurs

Equipe 1 : Division 1

- ① 15 Léo
- ② 15/1 Cyril
- ③ 15/2 Serge
- ④ 15/4 Romain

Equipe 2 : Division 2

- ① 15/1 Arthur
- ② 15/2 Timéo
- ③ 15/3 Maxime
- ④ 30/1 Dimitri

Equipe 3 : Division 4

- ① 15/5 Arnaud
- ② 30/1 Jean
- ③ 30/2 Raphaël
- ④ 30/3 Baptiste

On ne s'occupe pas des classements d'une équipe à l'autre

Des joueurs hors liste ?

Oui sans problème, Dimitri a un classement  $\leq 15/4$  : classement du 5e joueur déclaré sur la liste initiale de l'équipe 2.  
Baptiste a un classement  $\leq 15/5$  : classement du 5e joueur déclaré sur la liste initiale de l'équipe 3.  
Dimitri est donc considéré comme étant dans la liste de l'équipe 2 jusqu'à la fin du championnat. Il en est de même pour Baptiste dans l'équipe 3.

Exemple de compositions des équipes durant une journée de championnat

Equipes Dames

Equipe 1 : Division 1

- ① 30 Jocelyne
- ② 30 Fabienne
- ③ 30/3 Aline

Equipe 2 : Division 4

- ① 30/1 Béatrice
- ② 30/2 Claire
- ③ 40 Méliсса

On ne s'occupe pas des classements d'une équipe à l'autre

Une joueuse hors liste ?

Oui sans problème, Méliсса a un classement  $\leq 30/4$  : classement de la 5e joueuse déclarée sur la liste initiale de l'équipe 2.  
Méliсса est donc considérée comme étant dans la liste de l'équipe 2 jusqu'à la fin du championnat. Dans cet exemple elle pourrait également jouer en équipe 1.

## 2. Déroulement des rencontres

(a) Le début des rencontres est fixé à :

- 9h le dimanche (13h le samedi suivant en cas de report)

(b) Les parties sont disputées dans l'ordre suivant : simples n°1 et 2, puis 3, puis double chez les dames.

Simple n°4 et 2, puis n°3 et 1, puis doubles n°2 et 1 chez les messieurs.

(Rappel : 30 min. max entre le dernier simple et les doubles)

Classement  
équipe de double

=

Addition des  
classements de double



Le double dont le total est le + faible est le double n°1

(c) Si par suite de forfait, disqualification ou abandon en simple, une équipe ne dispose pas d'un nombre suffisant de joueurs pour aligner les 2 doubles requis, c'est la paire de double restante qui disputera le double numéro 1. L'autre équipe devra obligatoirement composer les doubles en respectant l'ordre selon le poids des doubles. Un forfait d'un ou des doubles n'entraîne pas le forfait de l'équipe pour la rencontre (Art.118).



	Format des rencontres	Ordre des matchs	Joueurs brûlés
Messieurs	4x Simples (Format 1) 2x Doubles (Format 4)	S4 > S2 > S3 > S1 > D2 > D1	4
Dames	3x Simples (Format 1) 1x Double (Format 4)	S1 > S2 > S3 > Double	3

**Format 1 :** 2 manches gagnantes de 6 jeux  
Jeu décisif à 6/6 dans toutes les manches

**Format 4 :** Idem 1, avec super jeu décisif à la place de la 3<sup>e</sup> manche  
application du point décisif à 40A

## D. DATE DE RENCONTRE ET REPORT

### 1. Conditions des reports

- (a) Seuls les reports dus aux mauvaises conditions climatiques (pluie, neige) sont autorisés.
- (b) Afin de mettre à jour la date sur *Gestion Sportive*, **tout report doit faire l'objet d'une information par mail à la Commission Sportive** (audibert.lionel@wanadoo.fr).
- (c) En cas de report, c'est la date officielle du report qui doit être utilisée (Cf. Calendrier).
- (d) Si la rencontre a été reportée ou est inachevée et que l'équipe visiteuse s'était déplacée, la rencontre reportée doit alors se dérouler dans le club de l'équipe visiteuse initialement.
- (e) Tout **report non autorisé** pourra être sanctionné par une **disqualification** de l'équipe visitée.

### 2. Rencontres avancées

Une rencontre peut toujours être avancée par rapport à sa date officielle s'il y a accord des 2 capitaines. Il faudra nous en informer ([audibert.lionel@wanadoo.fr](mailto:audibert.lionel@wanadoo.fr)) pour une mise à jour sur la Gestion Sportive.

### 3. Rencontres inachevées

- (a) Toute rencontre inachevée sans que la victoire soit acquise et reportée à un jour ultérieur doit être recommencée intégralement (*la composition des équipes le jour de la rencontre peut alors être modifiée*).
- (b) Le Juge Arbitre doit envoyer la *Feuille de Matches* incomplète de la rencontre pour que les parties terminées soient comptabilisées dans le palmarès des joueurs.

## Calendrier du Championnat



## E. RESULTATS DES RENCONTRES ET CLASSEMENTS DES EQUIPES

### 1. Phases de poules

- (a) Rencontre Dames : chaque partie gagnée (*simple et double*) rapporte 1 point.  
Rencontre Messieurs : - chaque partie gagnée (*simple et double*) rapporte 1 point  
- bonus d'1 point supplémentaire sur la rencontre si gain des 2 doubles
- (b) À l'issue des rencontres en phase de poules, chaque équipe est créditée de :
- 3 points par victoire
  - 2 points par résultat nul
  - 1 point par défaite
  - -1 point en cas de disqualification
  - -2 points en cas de forfait
- (c) En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes à l'issue de la phase de poules, leur classement est établi en tenant compte, à l'occasion de toutes les rencontres :
- de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune d'elles (*par score de rencontre, on entend le résultat final de la rencontre*) ;
  - puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune d'elles (*rappel : le super-jeu-décisif est une manche*);
  - puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles.
- (d) Lorsque les équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.
- (e) L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour les calculs de manches et de jeux, on applique le plus grand écart possible suivant le format de jeu (*par exemple 6/0 6/0 si les manches sont en 6 jeux*).
- (f) Cas particulier d'une entente de clubs en Division 1 :

Une entente ne pouvant prétendre à la montée en championnat de ligue Séniors, le classement pour la montée de cette poule sera recalculé intégralement en amputant les résultats des rencontres directes des autres équipes de la poule contre l'entente. L'entente sera néanmoins autorisée à participer aux phases finales départementales si elle a obtenue sportivement ce droit.

### 2. Phases finales + barrages montées/descentes

- IMPORTANT** (a) En cas d'égalité à l'issue d'une rencontre à élimination directe, un vainqueur devant être obligatoirement désigné, un double décisif devra départager les 2 équipes par un **super jeu décisif en 10 points**.
- (b) Le double décisif sera obligatoirement composé par des joueurs présents au démarrage de la rencontre et notés sur les feuilles de composition d'équipes.
- (c) Dans le cas où le super double décisif n'aurait pas été joué dans les rencontres à élimination directe où il y a match nul à l'issue des doubles, celui-ci sera déclaré WO pour le club d'accueil, ce qui entrainera la perte de la rencontre.
- (d) Seuls les 1ers de poule ou 4 meilleurs 1ers de poule participeront aux phases finales dans chaque division. Pour les barrages : se référer à l'annexe « organisation des barrages » jointe avec le règlement.

## F. FORFAIT, FORFAIT GENERAL, DISQUALIFICATION – SANCTIONS FINANCIERES

**Art.113 :** « L'équipe déclarant deux fois forfait lors d'un championnat se déroulant par poules est automatiquement forfait général. De même, l'équipe étant 2 fois disqualifiée, ou disqualifiée une fois et forfait une fois est automatiquement déclarée forfait général pour l'ensemble du championnat [...]»

(a) Les amendes stipulées ci-après sont à régler par le club au Comité Départemental.  
Forfait général : 100 euros

(b) Le club ne pourra en aucun cas inscrire d'équipe(s) dans une compétition organisée par le CD74 tant qu'il ne s'est pas acquitté de ses amendes précédentes.

(c) La saisie du nom d'un Juge-Arbitre alors qu'il n'était pas présent pourra être sanctionnée par une disqualification de l'équipe d'accueil, en plus d'une saisine de la Commission Régionale des Litiges.



Pour information, le format des rencontres chez les dames est de **4 simples /2 doubles** dans les championnats de ligue (Ligue 3 à DQDN) et championnats de France par équipes. Les équipes en Division 1 départementales (Dames et Messieurs) ne pourront pas refuser la montée en Ligue 3.



Les **Nouveautés 2022** sont identifiées avec le symbole suivant 

Les mesures sanitaires en vigueur sont à respecter conformément aux directives fédérales au moment des rencontres, voir lien ci-dessous.

[https://www.fft.fr/actualites?field\\_associated\\_category\\_target\\_id%5B9718%5D=9718](https://www.fft.fr/actualites?field_associated_category_target_id%5B9718%5D=9718)

*Pour toute règle non notée ici, se référer aux RA et RS fédéraux 2022 dont voici le lien :*

<https://www.fft.fr/sites/default/files/2021-08/FFT%20STATUTS%20ET%20REGLEMENTS%202022.pdf>

Ce présent règlement s'accompagne des annexes suivantes :

- Fiche de composition d'équipe
- Feuille de matchs
- Feuille d'observation et de décision
- Procédure de saisie des feuilles de matchs via Ten'up
- Procédure de saisie des feuilles de matchs via Gestion sportive dont voici le lien : <https://tennis.canal-sport.fr/widget/iv-3-saisie-sur-la-gestion-sportive-1>
- Montées / descentes
- Organisation des barrages